



Arrondissement d'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Intégration dans le domaine public communal de la voirie de la résidence "Le Domaine des Grands Cyprés"

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIATNI, Mme

FIORINI-CUTARELLA, Mme BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

POUVOIRS :

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE)

EXCUSES :

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 18/12/2025

S²LO

ID : 013-211301031-20251214-UR2510056-DE

CH/LP/LT/VT

3.1

Service Urbanisme

Intégration dans le domaine public communal de la voirie de la résidence "Le Domaine des Grands Cyprès"

La résidence « Le Domaine des Grands Cyprès » se situe dans le quartier Bel-Air.

Il est proposé d'intégrer dans le domaine public communal la voirie passant sur l'assiette foncière de cette résidence, et correspondant aux parcelles cadastrées sous les n°989 et 992 de la section CY, d'une superficie cadastrale totale de 1 778 m², et identifiées comme les lots B et E sur le document d'arpentage en annexe n° 1.

L'ensemble des colotis, réunis en assemblée générale le 4 juin 2025, a accepté à l'unanimité le transfert de la voirie passant sur l'assiette foncière de la résidence au profit de la Commune, à l'euro symbolique.

Cette acquisition présente un intérêt pour la commune, s'agissant d'un axe de circulation traversant d'importance majeure dans le quartier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique, à la copropriété « Le Domaine des Grands Cyprès », ou toute autre personne s'y substituant, la voirie passant sur l'assiette foncière de ladite copropriété correspondant aux parcelles cadastrées sous les n° 989 et 992 de la section CY, afin de l'incorporer dans le domaine public communal,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette acquisition.

DIT que l'acte authentique sera passé en la forme notariée et que les frais de notaire seront à la charge de la copropriété.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget principal de la Commune, au chapitre 21, article 2112, hors AP, service 7120.

– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 40
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional